

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL37

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

### ARTICLE 19

À la seconde phrase de l'alinéa 118, substituer aux mots :

« se faire que dans les conditions prévues par le »,

les mots :

« être régis que par les dispositions du ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.